

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 30 OCTOBRE 1965 à 20 H

OBJET:

**Indemnité de logement
aux deux surveillantes
du C.E.G Jules FERRY**

Le trente octobre mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M le Député-Maire, d'après convocations faites le 26 Octobre 1965

65163

Etaient présents: M de LIPKOWSKI, MM MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTEAU, BIDEAU, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECCQ, LANUSSE, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU, BUJARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

M BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

La commune paie une indemnité mensuelle à deux élèves surveillantes du C.E.G. Filles Jules FERRY, pour leur logement.

Cette indemnité dont le taux est actuellement de 40 F mensuels n'a pas été relevée depuis 1960.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande faite par Madame la Directrice du C.E.G. Filles en date du 23 septembre 1965,

VU l'avis favorable de la Commission scolaire en date du 7 Octobre 1965,

VU les propositions faites par la Commission des Finances en date du 19 Octobre 1965,

DECIDE,

- de porter à 50 F, à compter du 1er janvier 1966, l'indemnité mensuelle

./.

de logement attribuée aux deux surveillantes du C.E.G. Jules PERRY.

- que la dépense sera imputée au Chapitre 931 -610 du Budget 1966.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour mois et an que susdit.

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre

Pr le Député-Maire
L'Adjoint délégué,



M. M. M. M. M.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-SUR-MER, le 10 NOV. 1966
Le Sous-Préfet,

L. J.